

**LA RECTRICE, CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
- Vu le courriel ministériel du 29 juin 2022 fixant les contingents de promotions autorisés pour l'avancement à la classe exceptionnelle des différents corps de personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.
- Vu l'étude de l'ensemble des dossiers des 174 professeurs de lycée professionnel promouvables.

**ARRETE**

**Article 1er :** Les 50 professeurs de lycée professionnel hors classe dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès à la classe exceptionnelle de leur corps, sont nommés professeurs de lycée professionnel classe exceptionnelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

Nom	Prénom	Discipline	Etablissement
BELLENGER	BRUNO	Economie et gestion option comptabilité et gestion	Lycée professionnel Pierre et Marie Curie - Bolbec
BENHADDI	MUSTAPHA	mathématiques sciences physiques	Lycée professionnel Elisa Lemonnier - Le Petit-Quevilly
BERTIN	FABRICE	génie industriel structures métalliques	Lycée professionnel Descartes - Fécamp
BOURDON	ARNAUD	génie civil construction et économie	Section d'enseignement professionnel Schuman-Perret - Le Havre
CAMPART	PHILIPPE	coiffure	Lycée professionnel Elisa Lemonnier - Le Petit-Quevilly
CHESNEAU	ESTELLE	biotechnologies : santé environnement	Section d'enseignement général et professionnel adapté - Alain Maromme
CLERET	NATHALIE	anglais lettres	Lycée professionnel Modeste Leroy - Evreux
CONSTANTIN	JEAN-LUC	génie électrique : électrotechnique	Lycée professionnel Marcel Sembat - Sotteville-lès-Rouen
COQUIN	VINCENT	lettres histoire géographie	Section d'enseignement professionnel Schuman-Perret - Le Havre
CORDIER	FRANCK	génie mécanique option construction	Lycée professionnel Descartes - Fécamp
DE MEYER	DENIS	maintenance des systèmes mécaniques automatisés	Section d'enseignement professionnel les Fontenelles - Louviers
DEBLEDS	MATHILDE	coordination pédagogique et ingénierie de formation	Section d'enseignement professionnel Schuman-Perret - Le Havre
DEFRENE	REGINE	anglais lettres	Section d'enseignement professionnel Françoise de Grace - Le Havre
DELAMARE	SOPHIE	biotechnologies : santé environnement	Lycée professionnel Bernard Palissy - Maromme
DESTROT	FRANCOISE	coordination pédagogique et ingénierie de formation	Rectorat de l'académie de Rouen

DUSEHU	YVON	génie chimique	Section d'enseignement professionnel Ferdinand Buisson - Elbeuf
ESSAKHI	LAHCEN	mathématiques sciences physiques	Lycée professionnel Jules Le Cesne - Le Havre
GICQUIAUD	NATHALIE	chef de travaux de STI génie mécanique	Lycée professionnel Porte de Normandie - Verneuil d'Avre et d'Iton
GILBERT DUCHEMIN	SYLVIE	sciences et techniques biologiques et sociales	Section d'enseignement professionnel Georges Baptiste - Canteleu
GINFRAY	REMI	génie industriel structures métalliques	Section d'enseignement général et professionnel adapté Roncherolles - Bolbec
GRIVEAU	ERIC	hôtellerie restauration option techniques culinaires	Section d'enseignement professionnel Clément Ader - Menneval
HAUGUEL	THIERRY	aide technique au chef de travaux	Lycée professionnel Jules Le Cesne - Le Havre
HORLAVILLE	SOPHIE	anglais lettres	Lycée professionnel Descartes - Fécamp
JANELA	SOPHIE	Economie et gestion option communication et organisation	Lycée professionnel Augustin Boismard - Brionne
JOURDAIN	CATHERINE	coordination pédagogique et ingénierie de formation	Rectorat de l'académie de Roue
JOURDIN	ERIC	coordination pédagogique et ingénierie de formation	Rectorat de l'académie de Rouen
LAMBERT	PASCALE	mathématiques sciences physiques	Lycée professionnel Modeste Leroy - Evreux
LANDAIS	CHRISTEL	biotechnologies : santé environnement	Lycée professionnel Descartes - Fécamp
LAPLAGNE	YVES	conducteurs routiers	Lycée professionnel Fernand Léger - Grand-Couronne
LAVOINNE	CHRISTINE	anglais lettres	Section d'enseignement professionnel les Fontenelles - Louviers
LE GRAND	JEAN-PIERRE	génie électrique : électronique	Lycée professionnel Marcel Sembat - Sotteville-lès-Rouen
LE MEHAUTE	BENOIT	Economie et gestion option commerce et vente	Lycée professionnel Elisa Lemonnier - Le Petit-Quevilly
LECA PEREIRA RAINHA	AURELIO	génie électrique : électrotechnique	Lycée professionnel des 4 Cantons - Grieu - Rouen
LECOCQ	FREDERIC	mathématiques sciences physiques	Lycée professionnel Elisa Lemonnier - Le Petit-Quevilly
LEDUC	CHRISTOPHE	chef de travaux de STI génie mécanique	Section d'enseignement professionnel Raymond Queneau - Yvetot
LEGER-FALCK	LAURENCE	lettres histoire géographie	Lycée professionnel Emulation Dieppoise - Dieppe
LEROUX	CATHERINE	biotechnologies : santé environnement	Lycée professionnel Risle-Seine - Pont-Audemer
LETHEUX	CAROLE	coiffure	Lycée professionnel Elisa Lemonnier - Le Petit-Quevilly
LETOURNEL	CHRISTOPHE	lettres histoire géographie	Lycée professionnel Augustin Boismard - Brionne
LUGAND	DENIS	conducteurs routiers	Lycée professionnel Antoine-Laurent Lavoisier - Le Havre

MICHAUD	FANNY	Economie et gestion option communication et organisation	Section d'enseignement professionnel Raymond Queneau - Yvetot
PORTELA	THIERRY	génie civil construction réalisation d'ouvrage	Lycée professionnel Augustin Hébert - Evreux
RICHARD	PIERRE	chef de travaux de STI génie mécanique	TZR de Seine Maritime
SAHUT	GERALDINE	sciences et techniques biologiques et sociales	Section d'enseignement professionnel Georges Baptiste - Canteleu
SAUVAGEON	GILLES	mathématiques sciences physiques	Lycée professionnel Fernand Léger - Grand-Couronne
SCHMALTZ	DOMINIQUE	sciences et techniques médico-sociales	Section d'enseignement professionnel Françoise de Grace - Le Havre
SOULE	YANN	mathématiques sciences physiques	Lycée professionnel Fernand Léger - Grand-Couronne
VICART	NICOLAS PIERRE	mathématiques sciences physiques	Lycée professionnel Emulation Dieppoise - Dieppe
WABLE	THIERRY	lettres histoire géographie	Université de Rouen Normandie - Mont-Saint-Aignan
ZEKOUTI	RACHIDA	lettres histoire géographie	Lycée professionnel Elisa Lemonnier - Le Petit-Quevilly

**Article 2 :** Le présent arrêté est publié sur I-prof et est affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature sur le portail métier.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 15 juillet 2022

Signé : MARIO DEMAZIÈRES

**Nota :**

Vivier 1 :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle du corps des professeurs de lycée professionnel est de 40,70%, la part des hommes est de 59,30%
- La part des femmes parmi les agents promus à la classe exceptionnelle du corps des professeurs d'éducation physique et sportive est de 39,53%, la part des hommes est de 60,47%

Vivier 2 :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle du corps des professeurs de lycée professionnelle est de 55,74%, la part des hommes est de 44,26 %
- La part des femmes parmi les agents promus à la classe exceptionnelle du corps des professeurs de lycée professionnel est de 57,14%, la part des hommes est de 42,86%

### Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- Soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois\* :

- à compter de la notification de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite est de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois\* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

\* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger